

# La LOIRE

accueil



**ENTRÉE  
GRATUITE**

## 9<sup>ème</sup> CHAMPIONNAT DE FRANCE DE HANDBALL SAPEURS-POMPIERS

**ROCHE-LA-MOLIERE & SAINT-GENEST-LERPT**

**LE 8 ET 9 SEPTEMBRE 2017**



[www.sdis42.fr](http://www.sdis42.fr) - [www.udsp42.fr](http://www.udsp42.fr)

## Sommaire

Édito du Président du conseil d'administration	3
Édito du Directeur départemental	4
Édito du Président de l'UDSP42	5
L' événement	6-7
Les équipes engagés	8
Le programme	9
L'hôtellerie	10
Inscription repas de gala	11
Partenaires-Sponsors	12
Situation géographique	13
Les sites du championnat	14
La compétition	15-16
Lutte contre le dopage	17-18
Associations partenaires	19



# Éditorial



## Edito du Président du Conseil d'administration du SDIS de la Loire

Le 8 et 9 septembre prochain, les sapeurs-pompiers de la Loire auront le plaisir de vous accueillir pour la 9<sup>ème</sup> édition du championnat de France de handball sapeurs-pompiers.

Je tiens à remercier les communes de Roche-la-Molière et Saint-Genest-Lerpt pour permettre l'organisation de cette compétition avec la mise à disposition des gymnases accueillant les matches.

Cet évènement sportif sera à n'en pas douter un moment de cohésion fort où la solidarité et l'esprit d'équipe seront mis à l'honneur. Des valeurs humaines importantes pour les sapeurs-pompiers.

Je salue tout le travail de l'équipe organisatrice pour faire de cet évènement une rencontre sportive de qualité mais aussi un moment de rencontres humaines et d'échanges entre les différentes délégations.

Bienvenue dans notre département de la Loire et bonne chance à toutes les équipes !

**Bernard PHILIBERT**

Président du Conseil d'administration du SDIS de la Loire



# Éditorial



## Edito du directeur départemental du SDIS de la Loire

Pour réaliser les plus de 50 000 interventions annuelles dans le département de la Loire, les sapeurs-pompiers doivent maintenir une bonne condition physique. Le sport fait partie de leur entraînement quotidien. En plus des tests sportifs annuels obligatoires, les sapeurs-pompiers participent à de nombreuses compétitions départementales, régionales mais aussi nationales qui leur permettent également de renforcer l'esprit d'équipe. Enfin, au-delà de la nécessaire condition physique des sapeurs-pompiers, le sport est porteur de valeurs communes à leur engagement.

Aussi, nous sommes fiers d'accueillir le 8 et 9 septembre prochain dans la Loire la 9<sup>ème</sup> édition du championnat de France de handball sapeurs-pompiers, organisée par l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire sous la tutelle de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.

Participant depuis plusieurs années à cet évènement, les sapeurs-pompiers ligériens seront heureux de recevoir, à leur tour, leurs homologues de toute la France afin de faire connaître leur département. Ce sera un moment d'échanges et de convivialité à travers le sport.

Je sais pouvoir compter sur l'implication de l'ensemble des organisateurs et des bénévoles afin que cet évènement soit une totale réussite.

Bonne compétition à toutes et tous !

**Colonel René DIES**

Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Loire



# Éditorial



## Edito du président de l'UDSPL

Chers Collègues,

Nous sommes très heureux de vous accueillir dans le département de la Loire, en région Stéphanoise, pour ce 9<sup>ème</sup> championnat de France de handball des sapeurs-pompiers.

Placé sous le patronage de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompier de France, ce championnat de France est organisé grâce à l'aide de nombreux partenaires que je tiens à remercier très sincèrement.

J'adresse tout particulièrement mes remerciements aux villes de Roche la Molière et Saint Genest Lerpt pour la mise à disposition de leurs infrastructures ainsi qu'au SDIS 42 pour toute l'aide et le soutien qu'il apporte au projet.

Depuis de nombreux mois, tous les membres de l'équipe du comité d'organisation travaillent sans relâche à la réalisation de ce projet. Qu'ils en soient remerciés.

J'adresse également mes remerciements à tous les bénévoles qui vont se dépenser sans compter pour que ce championnat soit une réussite.

Je vous souhaite une belle compétition sportive en terre ligérienne.

Bienvenue dans la Loire !

**Bruno DUPERRAY**

Président de l'Union départemental des sapeurs-pompier de la Loire



# L'événement

Depuis 2007, un Championnat de France de Hand-ball est organisé sous la forme d' un tournoi.

Communes ayant accueilli ce championnat par le passé :

2007 Orléans

2008 Orléans

2009 Vesoul

2010 L' Isle d' Adam

2011 Nancy

2012 Villeneuve d' Ascq

2013 Mouans-Sartoux

2014 Bordeaux

2015 Pontault-Combault

2016 Le Mans



# L'événement

Cette année, la Loire organise le 9ème Championnat de France de Handball des sapeurs-pompiers les 8 et 9 septembre 2017.

Roche-la-Molière et Saint-Genest-Lerpt nous accueillent dans leurs communes et nous mettent à disposition leurs installations sportives.

**Gymnase 1** Grande Halle, bd Blaise-Pascal, Roche-la-Molière

**Gymnase 2** La Varenne, bd Blaise-Pascal, Roche-la-Molière

**Gymnase 3** Jean Momein, rue Louis-Richard, Saint-Genest-Lerpt

**Gymnase 4** Grangette, bd Minois, Saint-Genest-Lerpt

Le comité départemental d'arbitrage met à disposition des arbitres de niveau régional et national afin de garantir une compétition respectueuse des règles et adaptée au niveau de chacune des équipes.

Sur chaque site seront positionnés des « Foods Trucks » pour assurer les repas de midi (à la charge des équipes).



# Les équipes engagées

INDRE 36  
NORD 59  
BOUCHES-DU-RHONE 13  
INDRE-ET-LOIRE 37  
JURA 39  
SARTHE 72  
GIRONDE 33  
COTE D' OR 21  
ALPES-MARITIMES 06  
SEINE-ET-MARNE 77  
VAL D' OISE 95  
SEINE-MARITIME 76  
HAUT-RHIN 68  
OISE 60  
EURE 27  
BAS-RHIN 67  
BSPP 75  
DOUBS 25  
LOIRET 45  
MEURTHE-ET-MOSELLE 54  
HAUTE-LOIRE 43  
CHARENTE-MARITIME 17  
HAUTE-GARONNE 31  
LOIRE 42





# Le programme

- **Jeudi 7 septembre**  
Accueil des équipes au SDIS 42 à partir de 17 h
- **Vendredi 8 septembre**
  - 8h30 Accueil des équipes (suite)
    - Gymnase Grangette St Genest Lerpt
  - 9h00 Tirage au sort par autorités
    - 4 poules de 6 équipes
  - 9h30 Cérémonie d'ouverture
  - 11h-18h : Les matchs se déroulent sur les 4 gymnases

Soir : **Repas de gala** à la caserne de Saint-Etienne Séverine.

- **Samedi 9 septembre**
  - A partir de 8h30 : petit déjeuner offert sur chaque site
  - Matches de 9h30 à à 16h30
  - Remise des récompenses gymnase Grande Halle Roche la Molière
  - Vin d'honneur



# Hôtellerie

## **HOTEL IBIS SAINT ETIENNE LA TERRASSE**

35 Place Massenet, 42000 Saint-Étienne

Téléphone : 04 77 93 31 87

Jeudi 7 septembre : 62 euros / chambre

Vendredi 8 septembre : 55 euros / chambre

Petit déjeuner au buffet a volonté 10 euros / personne /jour

Taxe de séjour 1,05 euros /personne /jour

## **HOTEL IBIS SAINT ETIENNE GARE CHATEAUCREUX,**

35 avenue Denfert Rochereau 42000 Saint-Étienne

Téléphone : 04 77 37 90 90

Jeudi 7 septembre : 65 euros / chambre

Vendredi 8 septembre : 55 euros / chambre

Petit déjeuner au buffet a volonté 10 euros / personne /jour

Taxe de séjour 1,05 euros /personne /jour

## **HOTEL BEST WESTERN ANDREZIEUX BOUTHEON**

1 rue du 18 juin 1927 42160 Andrézieux-Bouthéon

Téléphone : 04 77 36 10 50

Chambre individuelle : 90 euros / chambre / nuitée

Chambre double : 100 euros / chambre / nuitée

Petit déjeuner au buffet inclus

Taxe de séjour 1,40 euros /personne /jour

## **HOTEL MERCURE**

Rue de Wuppertal 42000 Saint-Étienne

Téléphone : 04 77 42 81 81

Chambre individuelle : 79 euros / chambre /nuitée

Chambre double : 89 euros / chambre / nuitée

Petit déjeuner inclus

Taxe de séjour 1,40 euros /personne /jour

## **HOTEL DU GOLF**

67 rue St Simon 42000 Saint-Étienne

Téléphone : 04 77 41 41 86

Chambre individuelle : 100 euros / chambre / nuitée

Chambre double : 120 euros / chambre / nuitée

Petit déjeuner et taxe de séjour inclus



# Inscription

## Repas de gala

Championnat de France de Handball sapeurs-pompiers Loire 2017

### - Repas de gala :

Merci d'indiquer dans le tableau ci-joint le nombre de personnes présentent au Repas de gala du vendredi soir.

	Tarif par personne	Nombre de personnes	Total
Repas de gala	14 euros		euros

### - Arrivée :

Judi :

Vendredi :

### - Moyen de transport :

Bus ou Mini Bus :

train :

Autre :

### Nom du responsable :

Fait à :

Le :

Document à renvoyer complété au plus tard **le 31 mai 2017** avec le chèque correspondant au total, libellé à « **ASPAS** » adressé à :



**David Lancha**  
4 impasse Jean Monnet  
42230 Roche la Molière

# Partenaires Sponsors



**RECA France**, acteur principal sur le marché de la vente directe de consommables, de produits de fixation et d'outillage dans le domaine du bâtiment, du métal et des services de maintenance.



**SERMACO** société Ricamandoise est la une solution globale pour la gestion et la valorisation de vos déchets. "Collecter, trier, recycler : c'est notre métier"



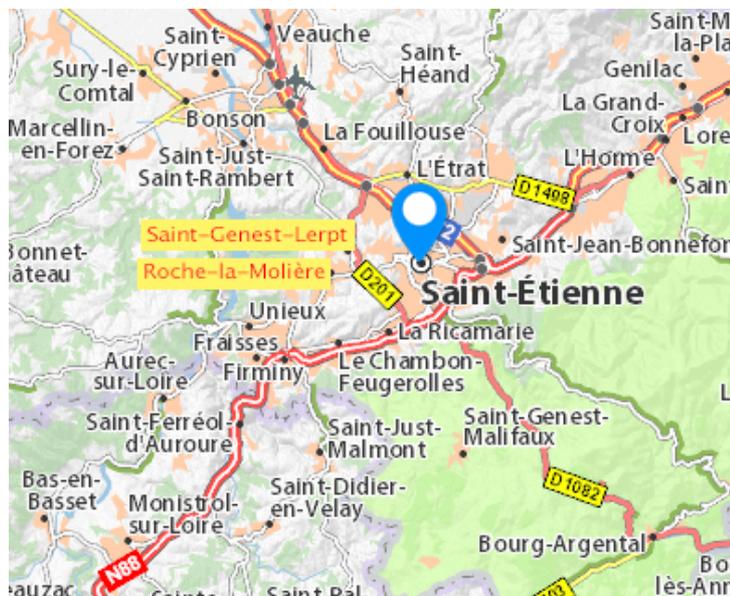
Le Groupe **Laurent** concentre ses activités sur les **automobiles & poids-lourds** avec des solutions d'équipements, lubrifiants, peintures et système injection.



# Situation Géographique



## Le département de la Loire

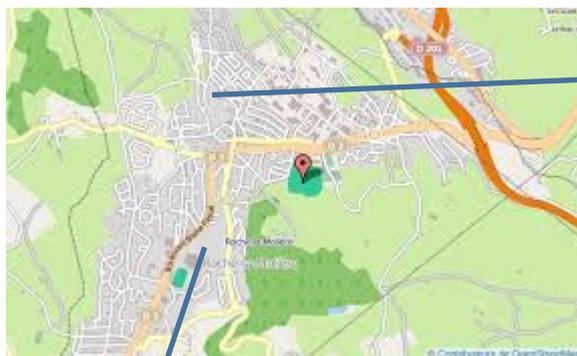


Les communes de Roche-la-Molière  
et Saint-Genest-Lerpt aux portes de Saint-Étienne.



# Les sites du Championnat

## Roche-la-Molière



Grande Halle  
Bd Blaise-Pascal  
Roche-la-Molière

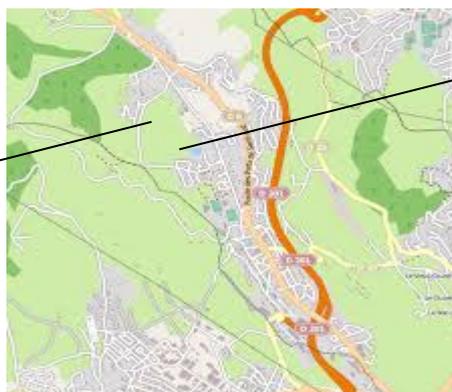


La Varenne  
Bd Blaise-Pascal  
Roche-la-Molière

## Saint-Genest-Lerpt



Jean Momein  
Rue Louis-Richard  
Saint-Genest-Lerpt



Granette  
Bd Minois  
Saint-Genest-Lerpt

# La compétition

## Le règlement :

Il reprend l'ensemble des règles de la fédération internationale de handball (FIH) avec les différents points spécifiés liés au règlement de l'association nationale de handball sapeurs-pompiers (ANHSP).

> Phase qualificative (4 poules) : Temps de jeu 2x10 minimum avec mi-temps de 2 minutes.  
Match gagné 3 pts, match nul 2 pts, match perdu 1 pt, forfait 0 pt.

La phase qualificative entrainera une poule haute (1 à 8) , une poule moyenne (9 à 16) et une poule basse (17 à 24).

> Phase de classement : Temps de jeu 2x12 minimum avec mi-temps de 2 minutes, en cas d'égalité, prolongation de 3 minutes avec tirage au sort pour l'engagement, en cas de nouvelle égalité, seconde prolongation de 3 minutes, en cas de nouvelle égalité, 3 tirs au but par équipe.

> Petite finale et finale : temps de jeu 2x15 minimum avec mi-temps de 2 minutes, en cas d'égalité prolongation de 2x5 minutes, en cas d'égalité, 5 tirs au but, si de nouveau égalité, tir au but avec mort subite.



# La compétition

14 joueurs maximum par équipe.

Equipe mixte possible sans modification des règles du jeu.

Le jeu se pratique avec un ballon de taille 3.

Pour l'ensemble du tournoi, un temps mort de 1 minute sera accordé par match et par équipe sauf pour la finale et petite finale où il sera accordé un temps mort de 1 minute par mi-temps et par équipe.

Le **challenge du fair-play** sera calculé sur les sanctions données aux joueurs et aux managers tout au long du tournoi :

avertissement = 1 point

exclusion = 2 points

disqualification = 3 points

disqualification directe = équipe retirée du challenge du fair-play.

**Seule la résine blanche sera autorisée.**





# Lutte contre le dopage

La lutte contre le dopage en France est régie par le code du sport (Livre deuxième, titre III et IV

ARTICLES L232-1 L232-31 L241-1 à L241-10 D232-1 à R 232-98 R241-26)

L'ANHSP, renseignera l'**AFLD**, sur les dates et lieux du championnat de France.

## Déroulement d'un contrôle antidopage

Tout sportif (qu'il soit licencié ou non) participant à une compétition nationale, régionale ou départementale, organisée par une fédération, ou à un entraînement préparant à une compétition, peut-être contrôlé. Le but de ces contrôles, organisés par l'Agence Française de Lutte Contre le Dopage (**AFLD**), directement ou par l'intermédiaire d'une direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, éventuellement à la demande d'une fédération sportive, consiste à rechercher, dans l'urine ou dans le sang du sportif, la présence de produits figurants sur le LISTE DES SUBSTANCES INTERDITES fixées par le décret N°2010-1578 du 16 décembre 2010 portant publication de l'amendement à l'annexe de la convention contre le dopage, adopté le 18 septembre 2009 à Strasbourg, et à l'annexe 1 de la convention internationale contre le dopage dans le sport, adopté à Paris le 28 octobre 2009.

Les personnes chargées des prélèvements sont désignées par la liste établie par l'**AFLD** à cet effet. seuls des médecins et des infirmiers ainsi que des techniciens de laboratoire peuvent procéder à des prélèvements sanguins. Le préleveur responsable du contrôle est muni d'un ordre de mission émanant de l'**AFLD**, ou d'une TRDJS. il s'assure la collaboration d'un délégué fédéral.

Le contrôle doit s'effectuer dans un endroit spécialement aménagé à cet effet. Les organisateurs doivent prévoir des boissons individuelles scellées pour favoriser la rapidité des prélèvements. le matériel de prélèvement est fourni scellé au préleveur.

Sur le fondement des règles des fédérations ou selon l'ordre de mission, le sportifs contrôlé est choisi par le préleveur qui détermine lui-même ce choix, en s'aidant au besoin du tirage au sort ou des résultats d'une compétition. Le préleveur ou la personne qu'il désigne pour procéder au prélèvement remet personnellement au sportif une notification individuelle à contresigner. Le sportif doit se présenter à la salle de contrôle (muni d'une pièce d'identité, seul ou accompagné d'un membre de son entourage); en cas de refus ou d'abstention le sportif peut être sanctionnée de la même façon que s'il était convaincu de dopage.



# Lutte contre le dopage

Afin de prévenir toute tentative de tricherie, le recueil d'urine se déroule toujours sous l'œil du préleveur. L'urine recueillie est répartie dans 2 flacons scellés et codés.

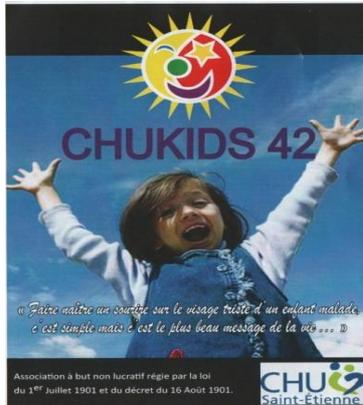
Un contrôle antidopage peut comprendre un entretien médical avec le sportif. La prise de médicaments, comme le bénéfice du AUT ou d'une déclaration d'usage, lorsque la procédure de délivrance sera entrée en application, doit être mentionnée dans le procès verbal du contrôle.

Un procès verbal récapitulatif est rédigé par le préleveur en plusieurs exemplaires. Il comprend les numéros de code des flacons ainsi que tous les renseignements fournis par le sportif. Ce dernier doit relire le procès verbal avant de le signer. Le préleveur en fait de même. A l'issue du prélèvement, le sportif repart avec un exemplaire du procès verbal.

Les échantillons sont transmis au département des analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. La recherche des substances interdites se fait sur le flacon A, le flacon B étant stocké en vue d'une éventuelle contre-expertise. Les résultats sont envoyés confidentiellement au président de la fédération concernée, qui doit en informer le sportif licencié. **L'AFLD** informe le sportif s'il est non licencié d'une fédération sportive française.



# Associations Partenaires



•L'association CHUKIDS42 a été créée afin d'apporter un réconfort moral et un soutien matériel auprès des enfants hospitalisés du CHU de Saint-Etienne.

•Facebook : Chukids42



Depuis 2005, l'association Pompiers humanitaires français (PHF) c'est :

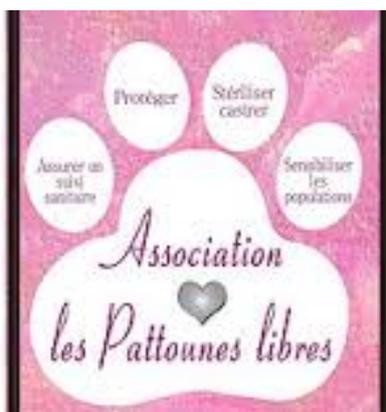
-des missions d'urgence pour venir en aide aux populations victimes de catastrophes naturelles (séismes, cyclones, inondations...)

-des missions de développement durable à Madagascar et au Mali : création de centres de protection civile où la population peut trouver des secours et des abris notamment.

-des missions de formation, initiées par le Ministère des Affaires Étrangères.

-des séminaires de protection civile permettant de faire se rencontrer des délégations de pays aux problématiques identiques (changements climatiques, gestion de crise...)

Site: <http://www.pohf.org/>



**Nos actions:**

-Stérilisation des chats errants

•Nourrissage et suivi sanitaires des chats libres

•Proposition à l'adoption de chatons ou chats adultes issus de sauvetage

•Sensibilisation des populations à la détresse animale et à la lutte contre la prolifération féline

•Protéger soigner aimer les minous en détresses

•<https://fr-fr.facebook.com/Association-Les-Pattounes-Libres>



## Contacts

David LANCHA  
Tél : 06-10-12-07-48  
d.lancha@sdis42.fr

Philippe ARCHIER  
Tél : 06-34-01-13-37  
p.archier@sdis42.fr

[udsp42.fr](http://udsp42.fr)

[sdis42.fr](http://sdis42.fr)

Facebook. Championnat de France Sapeurs  
Pompiers de Handball

